



**FEJ**  
FONDS  
D'EXPÉRIMENTATION  
POUR LA  
JEUNESSE

**Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative**  
Sous-direction des politiques de jeunesse  
Bureau des actions territoriales et interministérielles  
Mission d'animation du fonds d'expérimentation pour la jeunesse

## NOTE THÉMATIQUE

*Description des expérimentations en matière*

# D'ALTERNANCE

*(Février 2012)*

### QU'EST-CE QUE LE FEJ ?

Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ), créé en 2009, est un laboratoire de politiques publiques finançant des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. À ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies<sup>1</sup>. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

Le FEJ a été créé par l'article 25 de la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008, modifié par l'article 21 de la loi de finances rectificatives du 29 décembre 2010. Le décret n°2011-1603 du 21 novembre 2011 définit son mode de fonctionnement et précise que sa vocation est de « financer des programmes expérimentaux visant à favoriser la réussite scolaire des élèves, à contribuer à l'égalité des chances et à améliorer l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes de moins de vingt-cinq ans ».

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIESES).

## 1. LES ENJEUX POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

L'alternance organise, à différents niveaux de formation, une scolarité répartie entre l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques et la pratique en entreprise. *Le Livre vert* de la Commission sur la politique de la jeunesse, élaboré en 2009, soulignait qu'elle était « *l'outil le plus éprouvé pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes* »<sup>2</sup>. C'est pourquoi il préconisait que les politiques publiques se fixent comme objectif le doublement du nombre de jeunes en alternance d'ici à 2015<sup>3</sup>.

Un tel objectif ne va pas sans difficultés. Par exemple, en matière d'apprentissage, certes « *en vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 425 000 en 2009-2010* »<sup>4</sup>. Mais cette progression masque la stagnation des entrées des jeunes les moins qualifiés et la difficulté du système de formation à pénétrer les emplois à fort potentiel de recrutement, dans le secteur des services notamment. Les taux de ruptures prématurées des contrats d'apprentissage restent élevés, oscillant autour de 25%. Les raisons de ces ruptures sont multiples : erreurs d'orientation (dans le choix du métier ou le ciblage de l'entreprise) ; capacité d'accueil de l'entreprise ; problèmes de comportement de l'apprenti ; insuffisance du niveau des savoirs de base ; problèmes financiers, de mobilité, de logement ; conflit entre l'employeur et l'apprenti<sup>5</sup>.

Pour remédier à ces ruptures et, plus largement, promouvoir la formation en alternance, l'individualisation de l'accompagnement est fondamentale. C'est pourquoi les actions entreprises dans le cadre des expérimentations visent à questionner l'effet sur le parcours des jeunes de dispositifs d'accompagnement intervenant à différentes étapes : en amont, durant le contrat ou après le contrat d'alternance. Des actions visent également à travailler sur l'image de l'alternance, sur le logement des apprentis et sur les pratiques des missions locales.

Les évaluations devraient permettre de déterminer quelles formes d'accompagnement ont les meilleurs résultats sur l'orientation, la scolarité et l'insertion professionnelle des jeunes en alternance.

15 expérimentations sont soutenues par le FEJ :

- 14 s'inscrivant dans le cadre de l'axe 1 « réduire les sorties prématurées du système de formation initiale » du premier appel à projets (API), publié en avril 2009 ;
- 1 issue de l'appel à projets publié en 2008 de la délégation interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation sociale et à l'Économie sociale (DIIESES).

6 projets sont portés par des associations, 5 par des missions locales, 2 par des établissements d'enseignement supérieur, 1 par un rectorat et 1 par une chambre des métiers.

Ces expérimentations devraient bénéficier à environ 9 500 jeunes<sup>6</sup>.

---

2. Commission sur la politique de la jeunesse, *Reconnaître la valeur de la jeunesse, livre vert*, juillet 2009.

3. Commission sur la politique de la jeunesse, *op. cit.*

4. Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'état de l'École*, n°21, novembre 2011.

5. Évaluation aléatoire d'un programme d'accompagnement renforcé des missions locales de Corrèze destiné aux jeunes s'engageant dans l'apprentissage, Bilan d'étape, CREST, DARES, JPAL Europe, 28 octobre 2011.

6. Ce chiffre correspond au nombre de bénéficiaires initialement prévus par les conventions passées avec les porteurs de projets, hormis ceux qui ont été abandonnés en cours.

La note décrit succinctement les dispositifs expérimentés, en présentant des zooms sur des projets mis en œuvre. Elle expose les méthodes d'évaluation appliquées et les principaux enjeux de ces évaluations, sans entrer dans le détail ni aborder les résultats. Ceux-ci feront l'objet de présentations ultérieures, dans le cadre de la démarche de capitalisation des enseignements issus des expérimentations.

Enfin, elle fournit la liste des projets, en précisant l'identité des porteurs et des évaluateurs et la date de remise de leur rapport final d'évaluation. Pour chaque projet, un lien permet d'accéder aux documents disponibles sur le site du FEJ.

## 2. LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS

Les dispositifs expérimentés ont pour objet :

- l'accompagnement en amont de l'alternance (3 projets) ;
- l'accompagnement en amont, pendant, et après l'alternance (6 projets) ;
- des actions en faveur du logement des apprentis (2 projets) ;
- la mise en place d'une charte qualité pour améliorer les pratiques d'une mission locale (1 projet) ;
- la mise en place d'une plate-forme partenariale (3 projets).

Des projets organisent [un accompagnement en amont de l'alternance](#). Une expérimentation assure **le suivi pédagogique de jeunes de troisième** ayant émis le souhait de poursuivre en alternance l'année suivante, en leur proposant des séquences de sensibilisation à l'apprentissage, des entretiens individuels, des témoignages d'anciens apprentis, des visites de centres de formation et d'entreprises.

Une expérimentation met en place [un suivi en plusieurs phases](#) dont le point de départ est un processus de découverte de l'alternance et des métiers, par des présentations, des visites de chantiers, des temps d'immersion en entreprise. Un projet met en œuvre **un dispositif d'accompagnement renforcé** à destination des jeunes souhaitant s'engager dans une démarche d'apprentissage (voir encadré ci-dessous).

---

**LE PROJET « ÉVALUATION D'UN PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RUPTURES DANS L'APPRENTISSAGE », PORTÉ PAR LA MISSION LOCALE DE TULLE ET ÉVALUÉ PAR LE CENTRE DE RECHERCHES EN ÉCONOMIE ET STATISTIQUES (AP DIESES 09).**

L'expérimentation a pour objectifs :

- 1) d'accroître le nombre de contrats signés en facilitant la rencontre entre offre et demande de travail, sur un marché marqué par une complexité engendrée par la multitude et l'éparpillement des acteurs (chambre des métiers, centre de formation des apprentis (CFA), employeurs, Éducation nationale) ;
- 2) de prévenir l'échec en apprentissage en améliorant la qualité des projets des jeunes et des appariements entre jeune et employeur, ainsi qu'en organisant un système de veille pour repérer les difficultés qui peuvent survenir au cours du contrat. Pour ce faire, le dispositif organise un accompagnement des jeunes en amont de leur entrée en apprentissage, par des conseillers des CFA et de la mission locale. Il prévoit également un suivi tout au long du contrat d'apprentissage.

L'évaluation est quantitative et fondée sur une assignation aléatoire des jeunes entre un groupe bénéficiant de cet accompagnement et un groupe témoin. Les jeunes qui, après avoir été contactés, renvoient un dossier d'inscription, forment la population mère de l'expérimentation. Parmi ceux-ci une moitié est sélectionnée aléatoirement pour former le groupe assigné au traitement et la moitié restante constitue le groupe témoin. L'évaluation compare les devenirs scolaires (rupture ou non du contrat d'apprentissage) et les premiers pas dans le monde du travail de ces deux groupes.

---

Un projet développe un outil pour [faciliter l'accès au logement](#) du public de jeunes en alternance, grâce un mécanisme de **chèque-habitat**. Ce dispositif vise aussi à permettre aux apprentis de bénéficier d'un choix d'orientation plus vaste, moins contraint par la proximité géographique des lieux de formations (voir encadré ci-dessous).

---

**LE PROJET « CHÈQUE HABITAT POUR LES JEUNES EN ALTERNANCE » PORTÉ PAR LES UNIONS RÉGIONALES POUR L'HABITAT DES JEUNES RHÔNE-ALPES, MIDI-PYRÉNÉES ET LANGUEDOC-ROUSSILLON ET ÉVALUÉ PAR AMNYOS (API 169).**

Le projet s'adresse à des apprentis en situation de «double résidence», qui ont un logement principal (autonome ou chez leurs parents) et un second logement pendant les semaines de formation au CFA ou en entreprise. Il cible en priorité les apprentis en première année de formation, d'un faible niveau de qualification (1<sup>re</sup> année de classe préparatoire à l'apprentissage (CPA) ou certificat d'aptitude professionnelle (CAP)... ) et issus de filières ayant un taux de ruptures élevé. Cette population d'apprentis a été ciblée prioritairement car elle représente celle parmi laquelle le risque de sortie du système de formation initiale sans aucune qualification est le plus important. L'expérimentation met en place un système de « chèque-habitat » qui constitue une aide pour régler le second logement. L'objectif de ce projet expérimental est, en outre, de mesurer si cette aide financière favorise la mobilité des apprentis et contribue à sécuriser le maintien dans l'apprentissage.

L'évaluation prévoit une double étude, quantitative descriptive et qualitative, des effets du dispositif sur les jeunes apprentis bénéficiaires du chèque-habitat. L'étude qualitative prévoit des entretiens avec les jeunes et avec les partenaires du dispositif.

---

Un projet expérimente la [mise en place d'une charte qualité au sein des missions locales](#) ayant pour but d'améliorer la qualité de l'accompagnement et l'orientation des jeunes en amont du contrat d'alternance.

Pour réaliser cet accompagnement, certains projets ont décidé de formaliser une [plate-forme partenariale](#) qui offre aux jeunes un suivi renforcé, un référent unique, des entretiens réguliers, ainsi que des actions d'accompagnement tout au long du parcours (avant, pendant et après l'alternance) par le biais de missions locales ou d'accompagnateurs externes. Ce dispositif peut permettre de continuer le suivi de jeunes qui ont rompu leur contrat d'apprentissage. Une expérimentation met en œuvre des entretiens individuels d'évaluation en centre de formation et en entreprise autour du savoir-être (attitudes et comportement) et du savoir-faire (aptitudes et compétences), pour entretenir la motivation des apprentis tout au long de leur

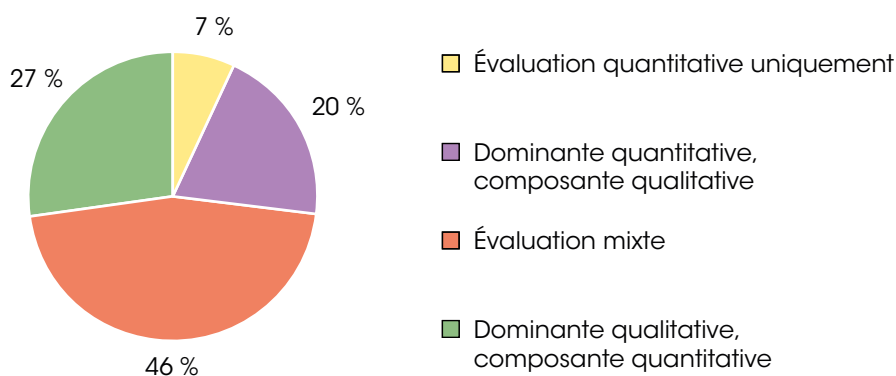
parcours. Des projets prévoient l'intervention d'un **tuteur** ou un **accompagnement au sein de la mission locale**.

L'évaluation se propose de répondre notamment aux questions suivantes : Une préparation en amont de l'alternance permet-elle une meilleure intégration des jeunes dans ce cursus ? Un accompagnement suivi pendant et après l'alternance a-t-il des effets, non seulement sur la scolarité, mais aussi sur l'insertion professionnelle, la sociabilité et le développement personnel des jeunes ? Une aide au logement a-t-elle des conséquences sur le choix et le bon déroulement de l'apprentissage ?

### 3. L'ÉVALUATION DES PROJETS

Graphique 1

#### Type d'évaluation des projets



#### LES ÉVALUATIONS DANS LE CADRE DU FEJ

Deux grands types de méthodes d'évaluation sont mobilisés :

- des **méthodes quantitatives** qui s'appliquent sur des échantillons représentatifs (de quelques centaines à quelques milliers d'individus, voire davantage). Parmi les méthodes quantitatives, se trouvent les méthodes d'expérimentation contrôlée qui reposent sur l'observation d'un groupe test et d'un groupe témoin ne bénéficiant pas du dispositif, ces groupes étant construits en y affectant les personnes par tirage au sort ;
- des **méthodes qualitatives**, qui reposent sur des investigations approfondies sur des petits échantillons raisonnés de l'ordre de quelques dizaines d'individus.

Certains projets emploient exclusivement une méthode ou l'autre, d'autres mettent en œuvre une évaluation qui mêle plusieurs approches. Leurs enseignements peuvent être complémentaires : certains portent sur les effets des dispositifs, d'autres sur les conditions de leur mise en œuvre et de leur éventuelle extension.

Dans certains cas, l'évaluation permet de trancher, en positif ou en négatif, les questions des effets de l'expérimentation sur les bénéficiaires en répondant à des questions telles que : *la mise en place de tel dispositif innovant a-t-elle eu des effets significatifs sur la situation des bénéficiaires ?*

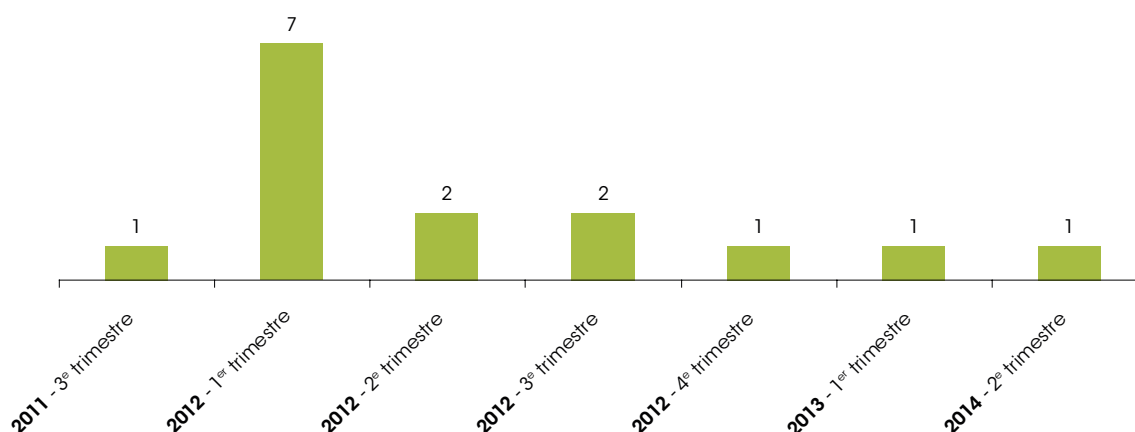
Dans d'autres cas (aléas du déroulement du projet, effets incertains compte-tenu de la marge d'erreur de l'enquête, recul insuffisant pour apprécier les effets à long terme), l'évaluation fournit des éléments de réflexion sur les intérêts et les limites du projet et des pistes sur la méthode à suivre pour parvenir à des résultats plus probants.

[En savoir plus](#)

## 4. CALENDRIER DES PROJETS ET DES RÉSULTATS

Graphique 2

### Date de remise des rapports finaux d'évaluation



Sauf mention contraire la liste précise : le numéro de l'appel à projet et du projet, le nom du projet, le nom du porteur du projet, le nom de l'évaluateur du projet et la date de remise du rapport final d'évaluation.

### L'ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DE L'ALTERNANCE

- AP1 340, « [Parcours préparatoires à la signature de contrats d'apprentissage en Bac Pro](#) », Union nationale des Maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation », UNMFREO, Institut CUEEP/ Université de Lille 1 (projet abandonné).
- AP1 384, « [SYNART](#) », Fédération compagnonnique des métiers du bâtiment, CAIRN Ingénierie, 31/03/2012.
- AP1 438, « [FAR - Faire de l'alternance une réussite](#) », Service académique d'information et d'orientation du rectorat de l'académie Nancy-Metz, Grée - 2L2S / Université Nancy 2, 31/03/2012.

## L'ACCOMPAGNEMENT AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ALTERNANCE

- AP1 112, « [Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France](#) », Conseil national des missions locales, CREDOC, 01/04/2014.
- AP1 140, « [Un Accompagnement Global Individualisé et Responsable : AGIR pour une alternance novatrice et durable](#) », CNAM Pays de la Loire, Association bretonne pour la promotion de la recherche sur la jeunesse, 31/03/2013.
- AP1 143, « [Parcours à la réussite professionnelle active des jeunes](#) », Union professionnelle artisanale des Alpes Maritimes, AMNYOS, 29/09/2012.
- AP1 263, « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) », Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune, IREDU-CEREQ, 31/03/2012.
- AP DIIESES 09, « [Évaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », Mission locale de Tulle, CREST, 13/05/2012.

## LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME PARTENARIALE

- AP1 27, « [Plateforme de sécurisation des contrats d'apprentissage](#) », Chambre de métiers et de l'artisanat de la Mayenne, AMNYOS, 31/03/2012.
- AP1 37, « [Dispositif expérimental de plate-forme pour une alternance réussie](#) », Fondation d'Auteuil, CREDOC, 30/10/2012.
- AP1 393, « [Réduire les sorties prématurées du système de formation initial, sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures](#) », ARML Languedoc Roussillon, Cabinet CIVITO, 31/03/2012.

7

## LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE QUALITÉ POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES DE LA MISSION LOCALE

- AP1 329, « [Champagne Alternance](#) », Association régionale des présidents de missions locales, CREDOC, 30/06/2012.

## LES ACTIONS SUR LE LOGEMENT DES APPRENTIS

- AP1 169, « [Chèque Habitat pour les Jeunes en Alternance](#) », URHAJ Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, AMNYOS, 30/01/2012.
- AP1 55, « [Accompagner les jeunes mineurs dans l'accès et la réalisation de leur contrat d'apprentissage](#) », Association Foyer pour tous, CERIEME - Université de Rennes, 31/03/2012.

## LA COMMUNICATION POUR AMÉLIORER L'IMAGE DE L'ALTERNANCE AU SEIN DU CORPS ENSEIGNANT

- AP1 398, « [L'apprentissage, des représentations aux réalités](#) », Centre d'information et de documentation jeunesse, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (projet abandonné).